Règlement de la 25ème Corrida de Sassenage – Edition « Quart de Siècle »
Dimanche 15/11/2015 organisée par l'ATHLETIC CLUB SASSENAGEOIS

Dernière mise à jour le 26/10/2015

Art. 1 : L'organisation de la course a été réalisée selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA.

Art. 2 - Conditions d'inscription :

- La course est accessible aux licenciés et aux non licenciés. Les licenciés devront présenter leur licence (FFA, FFTRI, FSCF Compétition) de l'année en cours (2015/2016). Les non licenciés devront fournir obligatoirement un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an le jour de la course,
- Les participants doivent être nés en 2000 ou avant (catégories : Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master 1 à Master 4),
- Frais d'inscription :
  - Pour les inscriptions « en ligne » sur le site www.acsassenage.fr jusqu'au vendredi 13/11/2015 à 23h00 : 10 €,
  - Pour les inscriptions le matin de la course, de 7h00 à 8h45 : 12 €,
- Retrait des dossards :
  - Pour les inscriptions « en ligne » : Le samedi 14/11/2015 de 15h00 à 19h00, à la Maison des Clubs, derrière la piscine de Sassenage. **Attention** : Les dossards non récupérés 30 mn avant le départ de la course seront réaffectés aux participants du jour en « attente de dossard »,
  - Pour les inscriptions le matin de la course : de 7h00 à 8h45 sur le site de départ/arrivée,
- Chaque participant recevra un lot souvenir selon la dotation des sponsors et partenaires,
- Dans un souci de bien recevoir les participants, les inscriptions sont limitées à 800 dossards avec 100 dossards réservés pour le matin de la course. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de dossards proposés ainsi que la date limite de prise en compte des inscriptions.

.

Art. 3 - Déroulement de la course :

- L'heure de départ est fixée à 9h00,
- Le départ et l'arrivée auront lieu devant la Halle des sports Jeannie Longo, 4 rue Pierre de Coubertin à Sassenage,
- Parcours : Entièrement situé sur la commune de Sassenage, quasiment plat, sa distance est d'environ 11,20 km (9,1 km sur route et 2,1 km sur chemin). Le début du parcours passe par le centre de la commune de Sassenage pour rejoindre par la suite la berge de l'Isère et des chemins proches des berges,
- Le port du dossard est obligatoire (devant, sur la poitrine de préférence et non plié),
- Le chronométrage est effectué avec un système de puces électroniques (10 € seront demandés en cas de puce non restituée à l'arrivée). Les résultats, scratch et par catégorie, Hommes et Femmes, seront affichés dès la fin de la course. Ils seront consultables dès le lendemain sur le site www.acsassenage.fr ainsi que sur le site de la FFA,
- Ravitaillement : deux postes sont prévus, le 1er à mi-parcours, et le 2ème à l'arrivée,
- Sécurité : 34 signaleurs sont répartis tout le long du parcours, à chaque endroit le nécessitant. Ils sont chargés de bloquer l'arrivée de tout véhicule sur le parcours au moment du passage des coureurs et d'indiquer à ceux-ci la direction du parcours en cas de besoin. La police municipale assure les deux points sensibles de la route départementale qui traverse Sassenage. 2 signaleurs roulant en VTT encadrent la course, le 1er est en tête de course, le 2ème ferme la course. Ils sont équipés de talkies-walkies pour signaler tout problème pouvant surgir sur le parcours au directeur de course ou aux secouristes,
- Secours : Le dispositif de secours, assuré par les Sauveteurs Secouristes Sassenageois ainsi qu'un médecin, est basé sur le site de départ / arrivée. Il peut intervenir sur le parcours sur simple appel par talkie-walkie des signaleurs VTT,
- Parking : Deux parkings sont à disposition des coureurs :
  - Au bout de la rue du 8 mai 1945, sur la gauche dans l'angle avec la rue Champollion,

- Devant le Centre technique municipal, en face de la Halle des sports Jeannie Longo.

Art.4 - Assurance : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la MACIF (n° de sociétaire 6792570) et en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licencié(e)s de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

Art. 5 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Art. 6 - Récompenses : La remise des récompenses se fera à partir de 11h00. Seront récompensés* :

- Les **3 premiers** du classement **individuel Scratch** Hommes et Femmes,
- Les **3 premiers** de chaque **Catégorie** Hommes et Femmes selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	Année de naissance**
Cadet	1999 et 2000
Junior	1997 et 1998
Espoir	1994 à 1996
Senior	1977 à 1993
Master 1	1967 à 1976
Master 2	1957 à 1966
Master 3	1947 à 1956
Master 4	1946 et avant

*Pas de cumul de récompenses entre le classement individuel Scratch et le classement par Catégorie
Le changement de catégorie d'âge intervient au **1er novembre de chaque année

Art. 7 - Courses Enfants :

- Toutes les tranches d'âge sont représentées de 4 ans à 14 ans (à partir de 15 ans, cadets et juniors peuvent participer à la Corrida Adultes). 3 courses enfants sont proposées :
  - Eveil Athlé (4 à 8 ans) : 1 tour (les 4 ans derrière, avec les parents),
  - Poussins et Benjamins (9 à 12 ans) : 2 tours,
  - Minimes (13 et 14 ans) : 3 tours,
- Inscriptions (gratuites) :
  - « En ligne » possible sur le site www.acsassenage.fr. Retrait des dossards la veille à la Maison des Clubs ou le jour de la course,
  - Clôture des inscriptions le jour de la course : 15 mn avant le départ de la 1ère course,
  - Nombre maximum de participants : 100 enfants par course,
- Récompenses :
  - Des médailles pour TOUS, estampillées Corrida de Sassenage 2015 « Quart de Siècle »,
  - 18 mini-coupes (3 premières filles et 3 premiers garçons de chacune des 3 courses),
  - 1 petit lot comme les années précédentes,
  - La remise des récompenses interviendra juste avant la remise des récompenses de la course Adultes.

Art. 8 - Challenge « Familles » :

- Sera récompensée la famille obtenant le plus grand nombre de points par rapport à la participation des parents, grands-parents et enfants aux courses Adultes / Enfants, en fonction du système de points ci-après :
  - 1ère génération :
    - 1er enfant => +50 pts
    - 2ème enfant => +60 pts
    - 3ème enfant et enfants suivants => +70 pts
  - 2ème génération :

    - 1er parent => +40 pts
    - 2ème parent => +60 pts
  - 3ème génération :
    - 1er grand-parent => +60 pts
    - Du 2ème au 4ème grand-parent => +80 pts
  - Bonus : 30 pts supplémentaires aux familles dont les 3 générations sont représentées,
  - En cas d'égalité, les familles seront départagées par le chrono du meilleur des parents,
- La remise des récompenses du Challenge « Familles » interviendra immédiatement après la remise des récompenses des courses Enfants.

Art. 9 - Challenge « par équipe » spécifique Corrida de Sassenage :

- Seules sont éligibles à ce Challenge les équipes non engagées sur le Challenge Portes du Vercors,
- Sera récompensée l'équipe obtenant le meilleur temps cumulé de ses 3 coureurs les plus rapides,
- La remise des récompenses du Challenge Portes du Vercors interviendra immédiatement après la remise des récompenses de la course Adultes.

Art. 10 - Challenge Portes du Vercors - 2ème édition : La remise des récompenses du Challenge Portes du Vercors interviendra immédiatement après la remise des récompenses de la course Adultes.

Art. 11 - Animations spécifiques à l'Edition « Quart de Siècle » :

- Plusieurs récompenses spécifiques supplémentaires seront attribuées (le plus jeune, le plus âgé, le plus fidèle à la Corrida de Sassenage, …) après la remise des récompenses de la course Adultes,
- Un lot de valeur sera remis, après la remise des récompenses du Challenge « Portes du Vercors », à un participant présent dont le dossard sera tiré au sort,
- Après la remise des récompenses du Challenge « Portes du Vercors », un apéritif exceptionnel, offert par la Ville de Sassenage, ainsi qu'une part du Gâteau « Quart de Siècle », seront proposés aux personnes présentes.

Art. 12 - Corrida de Sassenage, course humanitaire :

- Une participation de 0,50 € prélevée sur chaque inscription à la course Adultes (non à la charge des participants) sera reversée à une association caritative de Sassenage, l'association C.H.A.R.G.E Enfant Soleil,
- Un chèque du montant global (nombre de participants x 0,50 €) sera remis, lors de l'apéritif, à l'association bénéficiaire de Sassenage.

Art. 13 - Contrôle Anti-dopage : Un contrôle peut se dérouler en tout lieu où se déroule la compétition (Art L232-13 §1a du Code du Sport).

Art. 14 - Droits d'images : Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prisent à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports de communication.

Art. 15 - CNIL : Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Art. 16 - Litiges : En cas de litige, seul le directeur de course réglera les problèmes éventuels.

Art. 17 : En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 18 : Chaque concurrent, inscrit et participant à la Corrida de Sassenage (course Adultes et courses Enfants), déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Fin du Règlement.